

# Charte ACHATS RESPONSABLES



Dans le cadre de sa démarche en matière de durabilité, le groupe Rubis s'engage à placer le développement durable au cœur de sa stratégie et de ses opérations.

Dans le domaine des achats, cet engagement implique d'établir des partenariats durables et équilibrés avec des fournisseurs fiables et responsables.

Nos fournisseurs s'engagent à allier qualité de service, efficacité économique et vigilance sur les impacts sociaux, environnementaux et éthiques de leurs activités.

Ce document précise les attentes du Groupe et ses engagements envers ses fournisseurs. Il vise à poser les bases d'une relation de confiance et collaborative entre le Groupe et ses fournisseurs sur la gestion des enjeux de durabilité.



## Nos attentes



Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils prennent les engagements suivants.



### RESPECTER LES PRINCIPES DU CODE ÉTHIQUE DE RUBIS ET NOS 8 RÈGLES D'OR (CF. PAGE SUIVANTE)

Ces principes et règles d'or visent à assurer le respect des droits humains, de l'environnement, de l'éthique et des réglementations. Ils constituent des principes d'action impératifs attendus de tous nos fournisseurs.



### ÉCHANGER AVEC NOUS SUR LES QUESTIONS RELEVANT DE LA DURABILITÉ

Dans un esprit de confiance et d'amélioration continue, répondre à nos éventuelles demandes d'informations sur leurs pratiques dans les domaines de l'environnement, du social, et l'éthique.



### METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ DE VIGILANCE ACTIVE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Prendre des mesures proportionnées pour identifier, prévenir, atténuer et corriger les impacts de leurs activités sur les personnes et l'environnement, tout en assurant un suivi rigoureux.



### INFORMER LEURS EMPLOYÉS DE L'EXISTENCE DE LA RUBIS INTEGRITY LINE

Sensibiliser leurs salariés à l'existence de la *Rubis Integrity Line*, un canal permettant de faire part de toute préoccupation liée au respect des droits humains, de l'environnement et des réglementations.



### SIGNALER LES RISQUES ET MAINTENIR UN DIALOGUE OUVERT

Informez votre contact habituel au sein du Groupe de toute situation à risque ou non conforme aux présents engagements afin de promouvoir l'amélioration continue et renforcer la relation de confiance.



Conformément à notre Code Éthique, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent en tout temps les 8 règles d'or suivantes.

## OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET STIMULANT

1

### Mettre la santé et la sécurité au premier plan

Veiller à garantir des conditions de travail qui assurent la santé et la sécurité des employés, ainsi que des riverains et des communautés.

2

### Lutter contre la discrimination et le harcèlement

Interdire toute forme d'intimidation, de violence physique ou psychologique, ainsi que les discriminations sous toutes leurs formes.

## AGIR AVEC INTÉGRITÉ

3

### Respecter les lois et les réglementations

Se conformer aux législations nationales et internationales en vigueur concernant leurs activités.

5

### Livrer une concurrence loyale

Respecter les règles applicables du droit de la concurrence.

4

### Prévenir la corruption et les conflits d'intérêts

Lutter contre la corruption sous toutes ses formes et éviter tout conflit d'intérêts.

6

### Rejeter toute forme de fraude et protéger les informations confidentielles et/ou personnelles

Prévenir et détecter les fraudes potentielles et assurer la protection des données.

## CONDUIRE LES OPÉRATIONS DE MANIÈRE RESPONSABLE

7

### Respecter les droits humains

Éliminer toute forme de travail forcé et de travail des enfants, reconnaître la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

8

### Réduire l'impact négatif des activités sur l'environnement et les communautés

Protéger l'environnement en minimisant l'impact des activités (émissions de gaz à effet de serre, consommation des ressources, pollution, production de déchets, atteinte à la biodiversité).

Respecter les droits des communautés et des populations, tout en établissant un dialogue ouvert avec leurs représentants.

## Nos engagements



Le Groupe applique les engagements suivants dans le cadre de ses relations fournisseurs.

**Respecter les principes du Code éthique de Rubis et nos 8 règles d'or (cf. page précédente)**

Promouvoir et appliquer ces principes et règles d'or dans nos relations avec nos fournisseurs.

**Valoriser la démarche de durabilité de nos fournisseurs**

Privilégier dans nos décisions d'achats les fournisseurs adoptant des pratiques durables, éthiques et respectueuses des droits humains et de l'environnement.

**Privilégier l'amélioration continue**

Si nécessaire, collaborer avec les fournisseurs à la mise en place de solutions correctives en matière de durabilité.

**Entretenir des relations équilibrées et collaboratives**

Prévoir des obligations réciproques équilibrées pour chacune des parties à nos contrats d'achats.

Favoriser un dialogue ouvert et collaboratif sur tous les aspects des relations contractuelles, y compris la vigilance en matière de durabilité.

**Maîtriser les délais de paiement**

Respecter les délais de paiement contractuels ou légaux et agir de manière proactive pour résoudre toute retenue liée à des aspects opérationnels.

**Sélectionner nos fournisseurs avec impartialité**

Attribuer nos marchés sur la base de critères prédéfinis et transparents et prévenir les conflits d'intérêts.

**Assurer la confidentialité**

Protéger les données sensibles (commerciales, techniques, financières, stratégiques, personnelles, etc.) contre toute divulgation non autorisée.



**Charte  
ACHATS  
RESPONSABLES**